

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_080**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET SPANC**

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	40
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

DEL2024_080 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SPANC

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2024_021 du 11 avril 2024 adoptant le budget SPANC 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 2 décembre 2024,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant qu'afin de donner suite à l'envoi des admissions en non-valeur et à l'état de provisionnement des créances par la trésorerie, ceux-ci doivent être budgétés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget SPANC 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
article	chapitre	objet	montant	articles	chapitre	objet	montant
6541	65	Créances admises en non-valeur	177.40 €				
6226	011	Honoraires	-177.40 €				
TOTAL DÉPENSES SF			0.00 €	TOTAL RECETTES SF			0.00 €
							Sur équilibre éventuel 0.00 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN